

COORDINATION S.S.I

FICHE N°32 / Réf. : CSSI

OBLIGATION D'UNE MISSION DE COORDINATION SSI

La mission de Coordination SSI, induite par les notions définies par la première version de la norme NFS 61-932 parue en 1993 et confirmée par la seconde édition de cette même norme révisée en décembre 2008, est explicitement définie, en tant que principe de base aux règles d'installation, par la norme NFS 61-931 de juillet 2000.
La norme NFS 61-931 prescrit :

" Une mission de coordination doit nécessairement présider à l'analyse des besoins de sécurité et à la conception du S.S.I "

Définie comme préalable au respect des règles d'installation, la mission de Coordination SSI est rendue obligatoire dès le début de la phase de conception par application de la norme NFS 61-931 de juillet 2000

LA MISSION DU COORDONNATEUR SSI A POUR BUT D'ASSURER LE RESPECT DES RÈGLES GÉNÉRALES FIXÉES PAR LA NFS 61- 931 :

- de définir les besoins de mise en sécurité et de choisir la catégorie du SSI.
- d'organiser le SSI
- d'assurer la compatibilité technique et fonctionnelle des différents éléments qui composent le SSI
- de vérifier le respect des règles d'installation
- de procéder à la réception technique du SSI avant mise en service du matériel.
- de constituer le dossier d'identité du SSI.

CHOIX DU SSI :

La catégorie du SSI est déterminée au regard du risque à couvrir, de l'organisation, de l'architecture, du mode d'exploitation, des prescriptions applicables et des contraintes de fonctionnement ainsi que des moyens disponibles pour faire face au sinistre.

Le choix du SSI est guidé principalement par la situation à couvrir (Exigence réglementaire & exigences utilisateurs).

Il entraîne notamment des contraintes d'exploitation dont il convient de tenir compte dès la phase de conception.

NORME FRANÇAISE NF S 61-931 – (JUILLET 2000) (Extrait § 5.3 de la norme) :

Cahier des Charges Fonctionnel

Zones d'Alarme, Zones de Compartimentage, Zones de Désenfumage, Création du dossier d'identité du SSI